

## Motion

### Sur la « présélection » des candidats par les laboratoires

Les membres de la Section 38 du CoNRS ont eu l'occasion de discuter, lors de la session d'automne, de pratiques de certaines unités qui soumettent à une sélection (via CV, lettre de motivation, rencontres préalables...), les candidats pour lesquels elles rédigeront une lettre d'accueil ou de soutien. Si l'accompagnement des candidats (oraux blancs, etc.) est bien sûr précieux, les procédures de sélection, qui s'apparentent à un pré-concours, dérogent aux critères affichés des concours (les lettres d'accueil sont facultatives), nuisent à l'égalité de traitement entre les candidats, les soumettent à un stress supplémentaire et leur donnent des espoirs sans fondement puisqu'ils seront tous considérés de manière égale lors du concours.

Les membres de la Section 38 du CoNRS souhaitent alerter sur ces pratiques et leurs effets délétères. Par ailleurs, soucieux des conflits d'intérêt et du respect du principe d'égalité de traitement, ils ne participeront pas, dans leurs unités respectives, aux auditions blanches des candidats ni, bien évidemment, à ces procédures de présélection.

Benoît FLICHE  
Président de la Section 38

Motion adoptée le 10 décembre 2021  
à l'unanimité de 21 votants

#### Destinataires :

- Mme Marie GAILLE, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Mme Caroline BODOLEC, directrice adjointe scientifique de l'INSHS
- Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des unités où est représentée l'anthropologie
- Mme Nathalie VIENNE-GUERIN, présidente du CSI INSHS
- Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des Sections SHS du Comité national.
- M. Fabien JOBARD, président de la CPCN
- Mme Tatiana ITINA, coordinatrice du SSC